

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GOSSET Jean-Yves, Maire.

Présents : Messieurs GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Emmanuel, GHEERAERT Philippe, DELOGE Daniel, BROUAYE Alain, BLANGY Jean-Pierre, Mesdames BETANCOURT Marie-Blanche, CUVILLERS Pascaline et MAVRE Patricia.

Absent (e) s excusé (e) s : M.BLAZART Thierry.

Absente non excusée : Madame GRACZYK Coralie.

Secrétaire de séance : Madame BETANCOURT Marie-Blanche.

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 AVRIL 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE MULTIFONCTION / EQUIPEMENTS CHAMBRE FROIDE ET LAVE VAISSELLE- Demande de subvention-Délibération N°08/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la cuisine de la salle multifonctions (chambre frigorifique et lave-vaisselle).

Le budget prévisionnel du projet est de 6 730,00 € HT soit 8 076,00 € TTC

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'aménagement exposé;
- sollicite auprès du Fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la ruralité une subvention de 2 500.00 euros afin de participer au financement des travaux d'aménagement de la cuisine de la salle multifonction ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9 VOIX POUR

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES : AVENANT N°2 A L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE: OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS .Délibération N°09/2019.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 05 septembre 2014 instituant une régie de recettes pour la location de la salle multifonctions ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 mai 2015 ;

Vu l'article 201 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds pour La gestion des encaissements ou décaissements des produits de la régie « salle Multifonctions ».

9 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES :

- Elargissement de la route vicinal n°2 « les Marquet » reliant Sérévillers à la D930 : M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Sérévillers par lequel est sollicité l'accord de la commune pour empiéter d'un mètre de largeur sur le territoire communal pour faciliter la circulation (particulièrement des cars scolaires).Le conseil Municipal n'émet pas d'objection à ce projet.
- M.BROUAYE Alain constate la présence importante de corneilles sur la commune.
- M.BROUAYE Alain signale un incident dans la nuit de mardi à mercredi durant lequel trois chiens errants se sont attaqués à un chat entraînant la mort de l'animal.
- Mme BETANCOURT Marie-Blanche rappelle la nécessité de prévoir les travaux de remplacement des bordures de trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h15.